



## Objectifs

Acquérir un « socle de connaissances et des compétences professionnelles » favorisant l'accès à la formation et à l'insertion dans le monde du travail.

## Certification

### CléA

Durée : Entre 7 et 14 heures

### Public visé :

Tout public  
(demandeurs d'emploi,  
salariés, particuliers,  
bénévoles...)

### A.I.F.E

Boulevard Bérégovoy  
Rue des Acacias  
62640 Montigny en Gohelle  
Téléphone : 03.21.76.23.07  
Fax : 03.21.76.32.35  
Mail : info@aife.fr



Formation accessible aux  
personnes en situation de  
handicap

### Objectifs opérationnels :

#### Acquisition des domaines de connaissances et de compétences professionnelles :

- Communiquer en français
- Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- Utiliser les techniques usuelles de l'informatique et de la communication numérique
- Apprendre à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- Apprendre à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie
- Maîtriser des gestes et postures, le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

#### Prérequis

Aucune connaissance particulière n'est exigée. La maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit est nécessaire (*niveau A2 minimum du CECRL*).

#### Modalités d'évaluation

La démarche de certification CléA s'organise en 4 étapes :

- **Etape 1 – La rencontre avec un interlocuteur CléA** : l'employeur ou le salarié choisit l'organisme évaluateur parmi ceux habilités par le Copanef pour un rendez-vous d'information. Cette rencontre est sans engagement pour le bénéficiaire.
- **Etape 2 – L'évaluation préalable** : elle est réalisée par l'organisme sélectionné et permet de mesurer les points forts et l'écart entre les compétences maîtrisées par le candidat et celles requises pour l'obtention du certificat CléA (durée : 7h maximum, divisibles).  
Si le candidat dispose des compétences nécessaires, il accède directement à l'étape 4.
- **Etape 3 – Le parcours de formation** : Lorsque le niveau de compétences n'est pas suffisant un parcours individualisé de formation est proposé par l'organisme évaluateur. C'est l'organisme formateur, qui se chargera de le mettre en œuvre. Le candidat peut mobiliser tous les dispositifs de la formation professionnelle pour le financer. Il dispose de 5 ans pour le réaliser avant qu'une nouvelle évaluation soit nécessaire.  
A l'issue du parcours, une évaluation finale est effectuée avant le passage à l'étape 4 (durée : 3h maximum).
- **Etape 4 – La présentation au jury** : le dossier du candidat est présenté au jury certificateur. Pour que la certification soit validée, le candidat doit maîtriser les 7 domaines de compétences, soit 75% des points.  
Si c'est le cas, le certificat est envoyé par courrier.

### INDICATEURS 2021

Taux de satisfaction	Taux d'obtention d'une qualification	Taux de sorties positives
90 %	100 %	-